

qualité, avenir, ouverture, modernisation



**Projet
académique**

[2000-2003]



**ACADÉMIE
RENNES**

21 orientations pour le 21^{ème} siècle

- 12 Donner à tous les élèves une ouverture internationale p 29
- 13 Concevoir et établir une politique des langues étrangères favorisant la mobilité et l'insertion p 31
- 14 Promouvoir et valoriser le patrimoine régional p 32

S'ouvrir sur le monde
en prenant conscience de nos **racines**

ouverture

qualité

Assurer à tous les jeunes, une **formation initiale de qualité**

- 1 Maintenir l'objectif ambitieux d'une réussite pour tous les jeunes de l'académie p 5
- 2 Renforcer la maîtrise des apprentissages fondamentaux, instruments de la connaissance p 7
- 3 Développer les pédagogies différenciées p 9
- 4 Mener une politique active en faveur des jeunes les plus en difficulté p 10
- 5 Sensibiliser, associer, impliquer les parents p 12

21 Assurer la mutation de **l'enseignement supérieur** et de la recherche

- 6 Développer l'éducation à l'orientation à tous les niveaux p 15
- 7 Favoriser l'insertion professionnelle p 18
- 8 Développer les partenariats avec les milieux professionnels p 20
- 9 Adapter la formation continue des adultes à ses nouveaux enjeux p 22
- 10 Développer les dispositifs permettant l'exercice de la responsabilité et l'apprentissage de la démocratie p 24
- 11 Renforcer la politique de prévention et améliorer les conditions de vie des élèves p 26

Préparer l'avenir Professionnel et Citoyen des jeunes

avenir

modernisation

Un **système éducatif modernisé**

- 15 Mettre en œuvre une politique de ressources humaines pour tous les personnels p 39
- 16 Diversifier les dispositifs de formation de l'ensemble des personnels p 41
- 17 Intégrer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la vie quotidienne des élèves et des personnels p 42
- 18 Moderniser les procédures de gestion à tous les niveaux p 45
- 19 Améliorer la qualité des échanges et des informations p 47
- 20 Renforcer le dialogue avec les partenaires de l'école p 48

DES ATOUTS

- Une demande sociale de scolarisation forte.
- Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est le plus élevé des académies (67 % contre 33,9 % au niveau national).
- La scolarisation des 15-24 ans est elle aussi la plus élevée des académies (64,4 % contre 59,4 % au niveau national).

UNE EFFICACITÉ CERTAINE

L'académie de Rennes affiche des résultats supérieurs à ceux attendus, compte tenu de sa structure socio-professionnelle, et très supérieurs aux moyennes nationales.

• Évaluation CE2- 6^{ème}

(score général français + mathématiques en points)

	académie de Rennes	France
CE2 ▶	142,3	133,2
6^{ème} ▶	139,4	130,8

SOURCE : RECTORAT MENRT - DPD

• Diplôme national du brevet

Côtes d'Armor	83,3 %
Finistère	83,2 %
Ille-et-Vilaine	83,1 %
Morbihan	83,6 %

académie de Rennes 83,3 %
France métropolitaine 75,2 %

SOURCE : RECTORAT MENRT - DPD

• Baccalauréat professionnel 84,3 %

SOURCE : RECTORAT MENRT - DPD

• Baccalauréat général et technologique

	bac général	bac technologique
Côtes d'Armor	83 %	82,5 %
Finistère	84,7 %	82,7 %
Ille-et-Vilaine	83,5 %	83,1 %
Morbihan	84 %	84,5 %
académie de Rennes 83,9 %	83,9 %	83,2 %
France métropolitaine	78,4 %	78,9 %

SOURCE : RECTORAT MENRT - DPD

UN CONTEXTE QUI ÉVOLUE

Au cours des dix dernières années, les effectifs du 1^{er} degré (public et privé sous contrat) ont diminué de 28 000 élèves, soit **une baisse de 8,3 %**.

Sur la même période, les effectifs du 2nd degré (public et privé sous contrat) ont diminué de 21 500 élèves, soit **une baisse de 7,4 %**.

Le secteur privé sous contrat représente 38,5 % des élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (13,8 % au niveau national) et 41,8 % dans le 2nd degré (20,9 % au niveau national).

DES MARGES DE PROGRÈS

• Les sorties sans qualification

Environ 1500 élèves sortent du système éducatif non qualifiés (niveaux VI et V bis) soit 4 % d'une classe d'âge (8,4 % au niveau national).

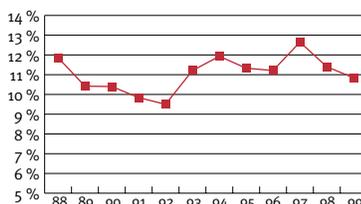
SOURCE : MENRT - DPD GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE

• Le doublement

L'évolution du taux de doublement en 6^{ème} est orienté à la baisse depuis deux ans mais il reste à un niveau assez élevé.

(le graphique ne concerne que le secteur public)

SOURCE : RECTORAT SSR



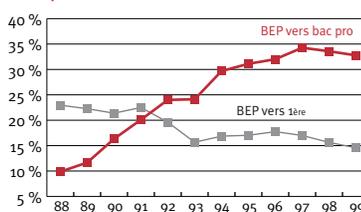
• Les poursuites d'études après un BEP

Diminution à la fois des passages de Terminale BEP vers la 1^{ère} année de bac professionnel et vers la 1^{ère} d'adaptation.

Il faut veiller au maintien du taux d'accès au niveau IV.

(le graphique ne concerne que le secteur public)

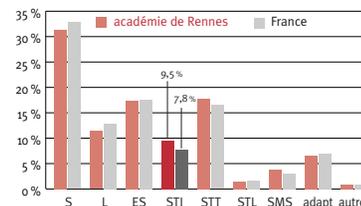
SOURCE : RECTORAT SSR



• Le poids de la filière technologique industrielle doit être préservé

Répartition des effectifs de 1^{ère}

SOURCE : RECTORAT MENRT - DPD

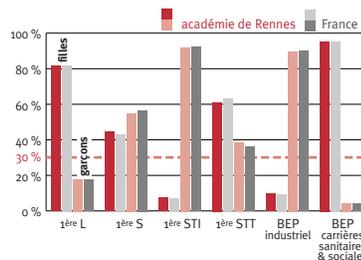


• La mixité doit être recherchée

Proportion de filles et de garçons

(On considère que le seuil de mixité est de 30 %.)

SOURCE : RECTORAT MENRT - DPD



Formation



Assurer à tous les jeunes,
une **Formation initiale**
de **qualité**

► **L'académie de Rennes a de bons résultats scolaires.** Le pourcentage de jeunes sortis du système éducatif sans qualification est très faible (4 %).

Cette situation de réussite homogène a été atteinte au cours des 30 dernières années. Elle trouve son origine dans une forte demande sociale et dans l'investissement de l'ensemble des personnels enseignants, d'encadrement et ATOS.

Cependant, après une forte accélération, les progrès sont plus marginaux et le problème des jeunes en difficulté, quoique peu nombreux, se trouve posé avec une acuité accrue. **Les évolutions psychosociologiques récentes - chômage, incivilité, destructurations familiales... - sont moins favorables au maintien de la motivation scolaire.**

La régression, certes faible mais régulière, des résultats des évaluations CE2 / 6^{ème}, ainsi que les difficultés rencontrées dans la maîtrise de l'oral sont des facteurs préoccupants qui nécessitent **une remobilisation sur les objectifs de construction des savoirs et des savoir-faire, à tous les niveaux du système éducatif**, en renforçant la mise en œuvre de la loi d'orientation de 1989 et en appliquant les dispositifs de rénovation de l'école, du collège et du lycée.

Viser la réussite de chaque élève



Certains leviers seront privilégiés

- l'égalisation des chances par l'aménagement du territoire
- le recours aux pédagogies différenciées
- la prévention des décrochages et les liaisons inter-cycles
- les démarches d'évaluation plus formatives
- la participation réelle des familles.

Des actions seront engagées

- des réseaux de ressources pour les jeunes en difficultés
- un observatoire des résultats



1

maintenir l'objectif ambitieux d'une réussite pour tous les jeunes de l'académie

*L'académie a une réputation justifiée de réussite,
que nous pourrons conforter dans les années à venir
grâce à une mobilisation forte et une attention constante
aux indicateurs de résultats et de fonctionnement.*

Favoriser l'accès à la scolarisation et à la qualification

- Maintenir les conditions d'accueil des deux ans en portant une attention particulière à la scolarisation dans les zones d'éducation prioritaire.
- Le collège doit conduire tous les élèves jusqu'en 3^{ème} et leur assurer la maîtrise des savoirs de base.
- Éviter les exclusions.
- Favoriser l'accès au niveau IV en se fixant un taux de passage en seconde générale et professionnelle aux environs de 90%.
- Assurer à chacun l'obtention d'un diplôme professionnel.

maîtriser les flux

A partir d'indicateurs ciblés, il conviendra de s'interroger sur les effets des pratiques. Une action spécifique sera ainsi menée sur les taux de doublement de fin de 6^{ème}, légèrement supérieurs à la moyenne nationale, et qui recouvrent des réalités contrastées selon les établissements.

Des démarches similaires pourraient porter sur le devenir des élèves à la fin de la seconde.

Développer des potentialités scientifiques et technologiques

Dans une région tournée vers le développement des hautes technologies, le recul de l'orientation vers les filières scientifiques interroge. L'initiation à l'univers des sciences et des technologies doit donc constituer une préoccupation de tous les acteurs à partir de l'école maternelle. Les projets d'école avec entre autre l'opération "La main à la pâte", les projets d'établissement seront des vecteurs importants pour le développement des sciences et techniques. Dans chaque établissement, une attention particulière sera portée à la répartition sexuée des orientations.

Stratégie

Développer une nouvelle culture de l'évaluation et de la contractualisation

Le projet d'établissement est un élément de la réussite. Une relance active des projets d'établissement et un suivi seront engagés. Le projet d'établissement ou d'école se nourrit d'une analyse partagée menée à partir d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'identifier les spécificités, les ressources et les problèmes à résoudre localement pour conduire tous les élèves à une réussite. Le projet d'établissement, après dialogue avec les autorités académiques, fera l'objet d'une contractualisation portant sur les objectifs, les pratiques, les actions d'ouverture, la formation...

Assurer l'égalité des chances en recherchant les complémentarités dans l'aménagement du territoire

Des bassins d'animation seront constitués dans l'académie. En effet, le bassin est un espace pertinent pour favoriser la coopération et la cohérence entre établissements. La politique de bassin sera définie, pour préparer l'évolution des structures des établissements, pour favoriser les coopérations collèges-lycées et lycées professionnels, pour développer des partenariats... Chaque bassin organisera une équipe d'animation avec des chefs d'établissement, le directeur du CIO et des gestionnaires, se partageant des responsabilités thématiques (conseil dans le domaine des ressources humaines, relation avec les entreprises, insertion...).

Créer un observatoire des résultats et des réussites de l'académie

Des indicateurs de résultats seront définis pour chacune des orientations académiques. Les évaluations, leurs lectures au travers des pratiques seront partagées notamment à partir du site internet de l'académie.





2

RENFORCER LA MAÎTRISE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX, INSTRUMENTS DE LA CONNAISSANCE

La maîtrise des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, parler, est essentielle ; leur non-maîtrise est la première source d'exclusion professionnelle et sociale.

Outre la mise en œuvre des mesures contenues dans les dispositifs de rénovation pédagogique de l'école, du collège, du lycée et dans le plan de relance de la lecture, l'académie de Rennes s'attachera plus particulièrement à mobiliser les élèves, à travailler en équipe, à repérer et diffuser les réussites.

Faire de la maîtrise des apprentissages fondamentaux un objectif partagé

Toutes les disciplines doivent être porteuses du souci d'acquisition des instruments de base des savoirs dans l'optique de la réussite scolaire et sociale des jeunes.

Un travail d'équipe doit permettre de définir les progressions dans la maîtrise des langages, de renforcer la cohérence et la continuité des apprentissages, d'insister sur l'expression orale et l'écoute active, de favoriser la mutualisation d'outils et de supports pédagogiques.

Mobiliser l'élève dans la construction de ses apprentissages et s'assurer de leur consolidation

Il s'agit de développer des pratiques pédagogiques qui favorisent la curiosité, les démarches actives et la construction de sens par les élèves (les différentes situations de l'apprentissage de l'argumentation et du raisonnement en utilisant tantôt le groupe classe tantôt des groupes restreints).

Maîtrise



soutenir les opérations de promotion de la lecture et de l'écriture

Des opérations qui permettent au jeune de développer le plaisir de lire, de se familiariser avec le livre sont déjà développées dans l'académie, entre autres le *Goncourt des lycéens*, *Intercid*, *Bain de lecture*, destinées chacune à des publics spécifiques. Dans le cadre de l'opération académique, *Délire d'écrire*, l'émergence de nouvelles opérations sera favorisée, notamment en portant une attention particulière aux élèves de la voie professionnelle. Ainsi, selon un calendrier préétabli, les enseignants de l'école, du collège ou du lycée auront l'occasion de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques, de se confronter à des chercheurs ou à des spécialistes.



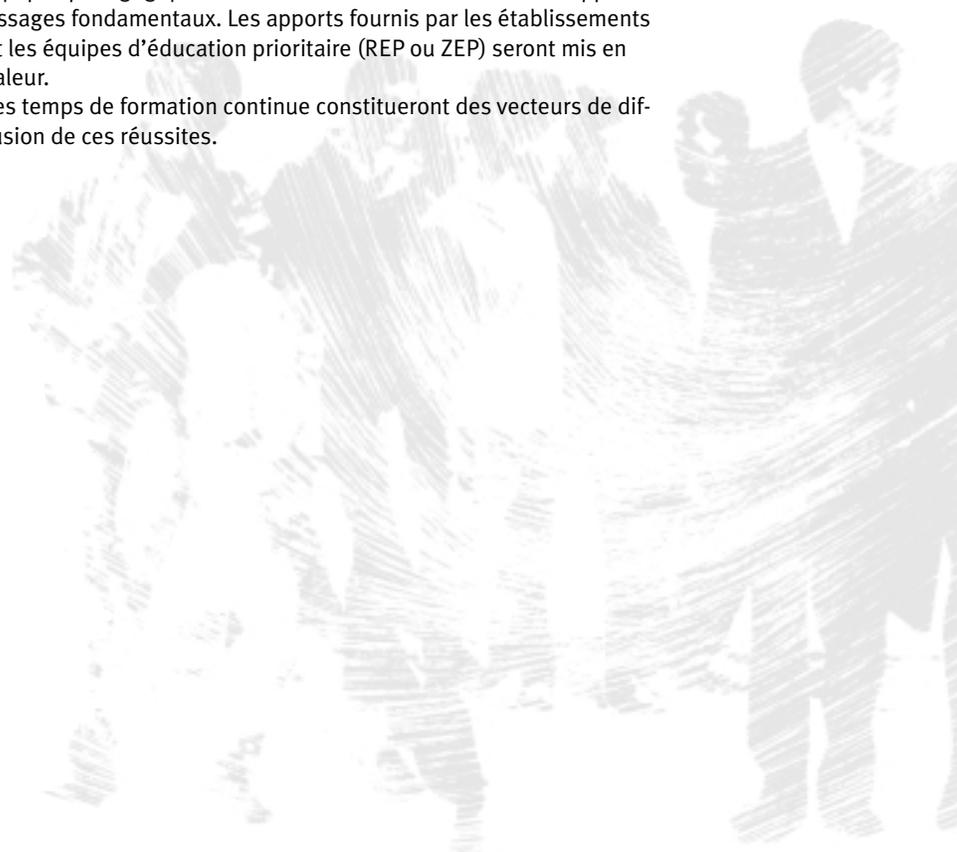
mettre en place des actions favorisant la maîtrise de l'oral

La maîtrise de la langue orale constitue un élément préparant l'élève à sa vie d'adulte citoyen. Actuellement le système éducatif néglige trop cette dimension. Les écoles et les établissements seront particulièrement mobilisés sur cette dimension des apprentissages. L'inspection dans la classe sera l'occasion d'évaluer la part accordée à l'expression orale par le professeur ou le maître.



repérer et faire connaître les réussites collectives ou individuelles

Les corps d'inspection, les chefs d'établissement, et le dispositif "Innovation et valorisation des réussites" se mobiliseront pour mieux faire connaître les actions innovantes réalisées par les équipes pédagogiques dans le domaine de la maîtrise des apprentissages fondamentaux. Les apports fournis par les établissements et les équipes d'éducation prioritaire (REP ou ZEP) seront mis en valeur. Les temps de formation continue constitueront des vecteurs de diffusion de ces réussites.





3

développer les pédagogies différenciées

Il s'agit de passer de la massification réussie du système éducatif à une individualisation plus marquée, destinée à prendre en compte chaque élève dans sa singularité, de considérer la situation de chacun, et de centrer l'action pédagogique sur l'élève et ses besoins. Aussi, les études dirigées, les dispositifs de consolidation, les heures de remise à niveau, l'aide individualisée mais aussi les parcours diversifiés contribuent à cette individualisation.

Aider les équipes à s'approprier des pratiques de différenciation pédagogique

En premier lieu, pour que les dispositifs d'individualisation soient efficaces, des procédures de repérage des besoins des élèves sont nécessaires. De plus, afin d'aider les équipes dans leur démarche pédagogique, des documents aidant à la réflexion et à la méthodologie des dispositifs individualisés seront réalisés, mutualisés et diffusés. Des formations seront organisées avec une mobilisation particulière des corps d'inspection pour accompagner les équipes.

Utiliser les dispositifs pour associer les élèves à leur évaluation

Les dispositifs individualisés doivent être l'occasion de mieux associer les élèves à l'évaluation de leurs forces et de leurs faiblesses, de leurs motivations. Si nous voulons passer d'évaluations "catalogues d'insuffisances" à des évaluations "moteurs de progrès", il conviendra d'introduire également des éléments d'identification des savoir-être et des comportements et de prendre appui sur les attitudes positives des élèves.

Inciter les élèves à utiliser plusieurs sources documentaires, à soumettre leurs certitudes à l'épreuve des faits

Les écoles et les établissements auront à cœur de mettre en réseau l'ensemble des ressources documentaires (BCD, CDI, bibliothèques-ateliers, foyers socio-éducatifs) et en particulier en utilisant internet. Les conditions favorables à des expérimentations et à l'utilisation optimale des ressources seront recherchées.

Assurer l'individualisation des parcours par un développement d'une culture de réseaux

Pour les écoles comme pour les collèges, il s'agit de favoriser le travail en commun et de proposer, pour tous les enfants, la plus grande égalité possible dans l'individualisation des parcours. Des réponses concertées au sein des bassins doivent être construites, par des mises en réseaux, pour des demandes qui ne relèvent pas des cursus ou des pratiques ordinaires (migrants, gens du voyage, interruption de scolarisation). Les liens entre SEGPA et lycées professionnels seront précisés.

Le projet académique



MENER UNE POLITIQUE ACTIVE EN FAVEUR DES JEUNES LES PLUS EN DIFFICULTÉ

La réussite de l'académie ne doit pas occulter la situation de jeunes qui rencontrent des difficultés dès l'école ou le collège dans le système scolaire.

Au-delà des dispositifs spécifiques d'aide évoqués au chapitre précédent, des actions plus lourdes doivent être menées pour prévenir et traiter les situations de décrochage, de rupture et d'exclusion scolaire.

Cette politique doit être conduite dès l'école et poursuivie au collège, en mettant un accent particulier sur les zones les plus touchées par la précarité.

Tous les jeunes doivent accéder à une professionnalisation.

● **PERMETTRE UNE DÉTECTION PLUS PRÉCOCE DES DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE**

Sous la responsabilité des inspecteurs, et en liaison étroite avec les conseillers pédagogiques, les réseaux d'aide et de soutien aux élèves en difficultés (RASED) placeront au premier rang de leurs priorités des actions de prévention visant le repérage puis l'aide aux enfants non scolarisés, ainsi que l'accompagnement des enseignants ayant en charge ces élèves.

● **MIEUX ACCUEILLIR LES ÉLÈVES HANDICAPÉS**

Des solutions favorisant l'intégration des handicapés devront être recherchées.

● **REPERER LES DIFFICULTÉS DES COLLÉGIENS ET CONSTRUIRE DES RÉPONSES ADAPTÉES**

L'académie de Rennes mène un travail de sensibilisation et de mobilisation des équipes éducatives. Il s'agit de prévenir les ruptures en observant les premiers signes de décrochage. On insistera sur le fait que tous les membres de la communauté éducative sont en capacité de repérer, chacun dans leurs champs de compétence, des jeunes en difficulté. Les personnels ATOS en particulier ont une connaissance des élèves qu'il convient de valoriser. Une brochure intitulée *Jeunes en difficulté au collège* montre aux équipes éducatives des expériences réussies et transposables. Le dispositif préconisé permettra de structurer des démarches d'observation, de diagnostic, de propositions de parcours. Il impliquera les parents dans la résolution des problèmes.

● **REDONNER CONFIANCE AUX ÉLÈVES EN RUPTURE**

Le tutorat, l'entraide mutuelle sont des éléments de dialogue et de sécurisation des élèves les plus en difficultés. Les élèves qui rencontrent des difficultés doivent pouvoir être sui-

vis surtout au sein du collège par un adulte avec lequel s'établira une relation privilégiée, fondée sur la confiance. Cet adulte pourra servir de médiateur avec le professeur principal et les familles.

Mettre en oeuvre la politique d'intégration des SEGPA au collège

L'organisation des enseignements en Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) s'articulera davantage avec l'organisation pédagogique du collège. La collaboration entre les enseignants (instituteurs, professeurs des écoles, professeurs de collège, de LP) sera renforcée. Des activités communes, notamment en éducation physique et sportive seront développées. Les élèves de collège et de SEGPA seront associés dans l'éducation à la citoyenneté à travers un projet d'ensemble. Les salles spécialisées du collège seront ouvertes aux élèves de SEGPA.

Dynamiser l'éducation prioritaire

Ces deux dernières années ont vu la relance de l'éducation prioritaire et un nouveau maillage des zones et réseaux pour mieux répondre aux difficultés sociales et scolaires. L'objectif est maintenant d'accompagner les contrats de réussite en aidant les équipes sur le terrain et en évaluant les actions accomplies. La création d'un centre de ressources pour les élèves en difficulté servira en priorité aux établissements en éducation prioritaire.

Proposer à chaque jeune une nouvelle chance

Les élèves qui arrêtent leurs études au collège ou avant l'année terminale de CAP - BEP sont de moins en moins nombreux. La première préoccupation des acteurs de l'école doit être de ne laisser personne au bord du chemin et donc de faciliter l'accès à la qualification de tous. L'accompagnement des jeunes sortis du système éducatif doit être effectué en collaboration avec les partenaires du bassin de formation et doit les conduire à la qualification. Il est nécessaire d'organiser des parcours individualisés. L'implantation de formations intégrées sera poursuivie.

Structurer les démarches dans les établissements

Chaque établissement doit organiser un dispositif de repérage des élèves qui, lors de la rentrée scolaire, sont sans formation et sans emploi. le chef d'établissement organisera un dispositif de prévention des sorties en s'entourant d'une équipe restreinte (sorte de cellule de veille) qui examinera la situation de tout jeune présentant des signes de "décrochage", Les compétences seront mises en réseau autour de l'établissement avec l'appui du CIO pour l'élaboration de plusieurs "scénarios" de réponses.

Accompagner les équipes par une mise en réseaux des ressources

La création d'un réseau de ressources "jeunes en difficultés" aura pour objectif d'aider les personnels par l'intermédiaire d'une cellule conseil, associant le CRDP, l'IUFM, les universités.

Il sera ainsi procédé à une mutualisation des idées, des outils... Des formations seront également organisées.

Le
projet
académique
2000-2003



sensibiliser, associer, impliquer les parents

Permettre à toutes les familles d'avoir accès à l'école

Rechercher notamment des dispositifs innovants de dialogue et d'action avec les parents issus de milieux en pauvreté (par exemple, ouverture des ressources documentaires et culturelles aux parents).

Présenter les dispositifs pédagogiques aux parents

La réussite des dispositifs passe par une bonne information des parents ; chaque école ou établissement s'attachera à leur présenter, notamment en début d'année, les dispositifs et les progressions disciplinaires. Par la suite, cette information des parents devrait perdre son caractère ponctuel pour s'inscrire dans la durée.

Mieux associer les familles à toutes les étapes de la scolarité de leurs enfants

L'académie de Rennes est marquée par une attente réelle des parents envers l'institution scolaire. Celle-ci est à préserver et à protéger en s'appuyant sur un climat de confiance et de responsabilité mutuelles que les chefs d'établissement et les directeurs d'école s'efforceront d'entretenir.

Le projet d'école ou d'établissement sera communiqué à tous les parents.

Les familles seront accueillies à la rentrée scolaire et une semaine des parents sera organisée.

Le bulletin scolaire sera modifié pour proposer aux familles une analyse personnalisée des compétences de l'enfant et de l'adolescent.

Mieux associer les représentants des parents d'élèves au fonctionnement des établissements

L'intérêt des parents d'élèves pour les fonctions électives est directement lié au rôle qu'ils jouent à l'intérieur de l'établissement. Les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), les chefs d'établissement, les directeurs d'école prendront toutes les mesures susceptibles d'intégrer les délégués des parents à la vie de l'établissement. Ils seront formés au conseil de classe ; des repères pour mieux comprendre l'orientation leurs seront donnés ainsi qu'une formation à la lecture du budget.

Ils seront consultés et associés pour l'organisation de manifestations les impliquant (par exemple la semaine des parents).

avenir



Préparer l'**avenir**
Professionnel
et **citoyen**
des jeunes

L'environnement social et économique se complexifie. Les trajectoires personnelles sont de moins en moins linéaires. Les emplois bougent, les modèles sociaux changent. Les sollicitations en direction des jeunes sont multiples et les informations souvent trop nombreuses. Dans ce contexte en mouvement, l'école doit permettre aux jeunes de **construire des repères pour préparer leurs choix d'orientation et de formation tout au long de la vie.**

Il faudra leur apprendre à mieux identifier les réseaux d'insertion, à élaborer des stratégies et saisir des opportunités, leur permettre de construire un rapport au monde et à ses lois, les aider à s'engager dans un projet de vie citoyenne.

La réussite de ce projet éducatif ambitieux s'appuie sur **une formation professionnelle choisie au moment opportun pour chaque jeune.**

Cela suppose un accompagnement interdisciplinaire des démarches d'orientation en partenariat avec les milieux économiques.

Il s'agit aussi d'aider le jeune à se construire **les repères nécessaires à l'exercice de sa citoyenneté.**

DÉVELOPPER LA RESPONSABILITÉ dans les choix professionnels et citoyens



Certains leviers seront privilégiés

- L'apprentissage de la démocratie
- Le programme pluriannuel d'information
- Une information sur les métiers qui s'appuie sur une pédagogie de l'expérience
- Une mutualisation des compétences au niveau des bassins
- La création de fichiers d'entreprises partenaires
- Un véritable travail d'équipe pour l'éducation à l'orientation et à la citoyenneté
- Une préparation de l'insertion
- Un suivi du devenir des jeunes
- Un travail sur les règlements intérieurs et les conditions de vie

Des actions seront engagées

- Pôle ressources orientation insertion au CDI
- Dossier d'orientation pour l'élève
- Programme pluriannuel d'orientation et d'insertion
- Adaptation des parcours
- Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)



DÉVELOPPER l'éducation à l'orientation à tous les niveaux

*L'éducation à l'orientation est plus centrée
sur l'acquisition de connaissances et de compétences
préparant les choix que sur les choix eux-mêmes.*

● Aider le jeune à s'informer sur les métiers et les formations : un travail d'équipe

La notion de métier est aujourd'hui difficile à appréhender : les métiers sont moins visibles, les évolutions technologiques modifient les professions. Une information se construit à partir de plusieurs sources documentaires.

Il faut renforcer les nombreuses initiatives engagées sur le sujet (forums, salons, rencontres) et les articuler dans les programmes d'information des établissements. Ces derniers sont construits en équipe autour du chef d'établissement et du conseiller d'orientation psychologue (COP) et doivent autant que possible mobiliser plusieurs disciplines dans chaque classe.

● Imaginer de nouvelles modalités de découverte de l'entreprise menées en partenariat avec les branches professionnelles

Dans les collèges et les lycées, on développera des formules innovantes pour la découverte du monde de l'entreprise, du type *Bravo les artisans* ou *Jeunes-industrie*. L'objectif étant de faire évoluer les représentations des jeunes sur l'entreprise.

Ces initiatives doivent permettre aux jeunes de vivre des expériences dans l'entreprise, de réaliser des projets, de restituer les connaissances acquises, de confronter leurs points de vue avec d'autres acteurs.

On s'inspirera des propositions des contrats d'objectifs pour amplifier l'innovation, rendre plus efficaces et cohérentes les actions de découverte de l'entreprise et de connaissance des professions.

Un concours académique sera organisé auprès des collégiens sur le thème *Une entreprise c'est quoi...*

Tout lycéen devra également être en mesure de construire quelques repères sur l'entreprise et l'environnement du travail.

Jeunes



DÉVELOPPER l'éducation à l'orientation à tous les niveaux (suite)

Promouvoir les voies Professionnelle et technologique

Il convient de se mobiliser en permanence pour changer véritablement l'image des enseignements professionnels et technologiques. L'accent sera mis sur les compétences humaines, la qualité des équipements et les spécificités pédagogiques de ces deux voies.

Outre la semaine académique de l'enseignement professionnel et technologique associant les partenaires économiques, chaque lycée organisera annuellement une manifestation mettant en évidence ses compétences propres et ses spécificités.

Les rencontres avec les anciens élèves seront l'occasion de témoignages mettant l'accent sur la réussite scolaire, l'insertion et la promotion professionnelle. Des documents d'information présenteront les options technologiques de seconde. Un sondage sera réalisé tous les deux ans sur l'image des voies professionnelle et technologique afin de bien mettre en évidence son évolution par rapport aux idées reçues qu'il convient de combattre.

Rendre le Jeune acteur de son orientation

Au cours de sa scolarité dans le second degré le jeune est en pleine mutation, physiologique, psychologique, intellectuelle. Ces transformations sont pour lui à la fois sources de pouvoirs nouveaux et d'inquiétudes ; l'image sociale renvoyée par les adultes est, chez l'adolescent, un élément fondamental de la construction de sa personnalité. Il est important de le confronter à des évaluations positives et de favoriser les situations qui permettent à chacun de réfléchir sur soi, de mieux se connaître, de mieux se situer. Des démarches s'appuyant sur de véritables bilans seront développées visant à rendre le jeune apte à réaliser une synthèse personnelle des informations recueillies au fil des années et d'effectuer, le moment venu, des choix.

Il s'agit de développer l'autonomie et la responsabilité.

Rendre le jeune, acteur de son orientation, c'est mettre en oeuvre écoute et dialogue pour l'aider à construire du sens à son parcours de formation et d'insertion.

Donner aux Jeunes des instruments leur permettant de construire leur Parcours

A cet effet, chaque élève réalisera dès la sixième, un dossier personnel d'éducation et d'orientation qui sera un "outil mémoire" facilitant la liaison collège/lycée. Il renforcera la cohérence des actions d'information réalisées à chaque niveau.

On s'efforcera également d'organiser des stages d'élèves dans les lycées d'accueil afin de leur permettre de découvrir leur futur établissement.

- Espace, organisation, structure.
- Exigences formulées et méthodes utilisées dans les disciplines.
- Vie dans l'établissement (foyer, internat, activités, repas).

Cette connaissance de la réalité sera un facteur décisif pour le choix d'orientation et favorisera, ensuite, l'adaptation et la réussite du jeune dans le nouveau cycle de formation.

Aspirer pour l'égalité des chances entre filles et garçons dans l'accès à la qualification

La mixité au collège est suivie de parcours de formation sexués. Encourager les filles à diversifier leur orientation est insuffisant. La situation traduit les réalités d'une organisation sociale qui attribue aux femmes et aux hommes des compétences et des rôles distincts. On remettra en cause ces clivages par des actions inscrites dans la durée dans les projets d'établissement.

L'objectif de l'égalité des chances est transversal. Il traverse aussi bien les champs des diverses disciplines que ceux de l'insertion professionnelle, de la citoyenneté et de l'orientation.

Au niveau académique, les actions prioritaires porteront sur la constitution d'un réseau de personnes ressources et la mise à disposition d'outils pédagogiques pour les établissements. On veillera à associer étroitement les parents aux actions menées.

Chaque établissement établira un diagnostic des résultats comparés des filles et des garçons et proposera des actions interdisciplinaires en faveur de la mixité.

Favoriser les transitions des élèves et les liaisons inter-cycles

Un meilleur suivi des élèves passe par des coopérations accrues entre les divers maillons du système scolaire afin de favoriser la transition des élèves d'une structure à l'autre.

Ceci vaut pour la liaison école-collège déjà bien développée dans l'académie, mais aussi pour les liaisons collèges-lycée et lycée-université où des progrès significatifs devront être réalisés.

Les centres d'information et d'orientation (CIO) participeront à la mise en place de ces coordinations contribuant ainsi à développer une politique d'information au sein du bassin de formation.



Favoriser l'insertion professionnelle

Aujourd'hui, en Bretagne, l'école qualifie et élève le niveau de formation des jeunes. Toutefois, la région est traversée par deux mouvements profonds : une demande très forte de poursuite d'études et des difficultés d'emploi pour les jeunes. Cela exige que la préparation à l'insertion sociale et professionnelle soit une des priorités des acteurs du système éducatif.

La situation académique se caractérise par de bons résultats à tous les niveaux, ; ceux-ci doivent cependant être nuancés.

L'accès à l'emploi, aux niveaux V et IV, est très supérieur aux moyennes nationales. Il est en revanche moins favorable pour les diplômés du supérieur.

En formation professionnelle, le bon taux d'accès au niveau V (97,3% ; 3^{ème} place nationale) est obtenu par la contribution importante des formations agricoles. Le taux d'accès en seconde professionnelle et 1^{ère} année de CAP en deux ans, pour les formations de l'Education nationale, dans l'académie, est de 3 % inférieur à la moyenne nationale (taux 1998 - source DPD, mai 1999).

Favoriser l'insertion professionnelle ne peut se résumer à quelques mesures en aval de la formation initiale pour des jeunes en difficultés.

Aujourd'hui, la mission d'insertion concerne l'amont, s'adresse à tous les élèves et implique tous les acteurs de l'école.

L'objectif de l'académie est de permettre à tous les jeunes de trouver une insertion professionnelle réussie.

ASSURER UN APPRENTISSAGE À L'INSERTION

Dans le cadre des disciplines, les enseignants développeront chez les jeunes des capacités et des savoir-être : prise de parole, négociation, autonomie, responsabilité, travail en équipe.

Un travail sur les démarches de recherche d'emploi est à intégrer dans la formation initiale. Il doit permettre d'acquérir à la fois des techniques (CV, entretien d'embauche, lettre de motivation...) et des compétences dans les domaines de l'auto évaluation, du bilan personnel et de la valorisation des acquis.

Les périodes de formation en entreprises sont des occasions de développement des apprentissages en situation (apprendre à se présenter, à téléphoner...) et des sources d'information (banque des entreprises du lycée, revues professionnelles).

Des sessions spécifiques seront organisées dans les classes terminales professionnelles afin de développer des connaissances et des savoir-faire sur le fonctionnement du marché du travail, les secteurs d'activité, le repérage des entreprises dans ces secteurs, et des compétences en lien avec le diplôme préparé.

● Généraliser le suivi de l'insertion professionnelle dans chaque établissement

Il s'agit de généraliser le suivi de l'insertion professionnelle des anciens élèves et de créer un espace d'affichage, ou un accès à une banque de données des offres d'emploi, en relation avec les acteurs du réseau public d'insertion (CIO, missions locales, ANPE) et comportant le nom de la personne à contacter pour les questions relatives à l'insertion professionnelle.

Chaque établissement se dotera aussi d'un tableau de bord permettant d'identifier clairement le devenir de chaque élève.

● Adapter la carte des formations

Le bilan de l'affectation révèle depuis plusieurs années un nombre élevé de places vacantes essentiellement dans les sections de baccalauréat professionnel qui, de ce fait, ont de faibles effectifs.

Depuis 1996, on constate une relative stabilité des effectifs en "sciences et techniques industrielles". Or, cette filière de formation offre de réelles possibilités de poursuites d'études et de perspectives professionnelles.

On observe enfin dans la période 1990-1998 une diminution de 60 % des candidats à l'admission en 1^{ère} technologique d'adaptation. Cette situation est, à court terme, inquiétante. Assurer la promotion des élèves de 2^{ème} année de BEP au niveau IV et, en particulier, en 1^{ère} d'adaptation doit demeurer un de nos objectifs.

Ces quelques points montrent que les bons résultats de l'académie, conjugués avec la baisse démographique importante, ne doivent pas conduire à une situation d'immobilisme. Nous devons adapter la carte régionale des formations, en relation étroite avec les milieux économiques et les besoins des jeunes. Cette adaptation doit, de plus, avoir comme objectif de renforcer la cohérence autour de pôles de formation identifiables par les familles et les entreprises.

L'adaptation de la carte des formations sera réalisée en liaison avec le Conseil régional.

Pour cela on étudiera la qualité de l'offre de formation au CAP, par bassin, en liaison avec les besoins identifiés des entreprises, et des élèves sans qualification professionnelle ou des élèves ayant suivi une formation de BEP et souhaitant une insertion au niveau V.

Les préparations aux BEP industriels seront développées.

Les classes passerelles seront favorisées.

La part des séries technologiques STI dans l'ensemble des séries du baccalauréat sera renforcée.

Les transformations visant à constituer des pôles de formation cohérents seront planifiées.

La carte des formations évoluera en priorité par substitution de formations au sein de l'établissement ou du bassin. Ces démarches feront l'objet d'une large concertation avant contractualisation.

● Expérimenter des dispositifs nouveaux

L'académie expérimentera deux dispositifs.

- Des classes de troisième seront créées en lycées professionnels à partir de projets d'établissements ou de groupes d'établissements.

Elles accueilleront des jeunes issus du cycle central du collège (fin de quatrième) avec l'optique de la découverte des métiers dans un cursus donnant accès à tous les choix d'orientation. Ces classes ont vocation, à terme, à se substituer aux actuelles quatrièmes et troisièmes technologiques.

- Des premières professionnelles adaptées, permettront d'accueillir des élèves de seconde désireux de s'orienter vers l'enseignement professionnel.



DÉVELOPPER LES PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

La coopération avec les milieux économiques et les entreprises s'est considérablement accrue ces dernières années. Elle a permis de développer des complémentarités fortes entre les entreprises et les établissements scolaires pour mieux répondre aux exigences des qualifications professionnelles, pour adapter les formations aux besoins spécifiques locaux, pour participer au développement des entreprises, notamment des PME-PMI.

Il convient désormais de s'organiser pour faciliter ces relations, mieux utiliser et mieux faire connaître les compétences des établissements, généraliser les pratiques pédagogiques liées aux périodes de formation en entreprise dans une véritable logique de formation intégrée.

○ FAVORISER LES ÉCHANGES AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

On cherchera à élaborer des programmes, des projets, à moyen ou long terme, permettant de mieux identifier les demandes des uns et des autres, de les formaliser, de définir des outils, de disposer d'interlocuteurs bien identifiés.

Le comité académique d'échanges avec les professions, les contrats d'objectifs, les animateurs de bassins pour les relations avec les entreprises, les interlocuteurs des établissements constitueront les relais de cette politique coordonnée par le délégué académique aux relations avec les milieux professionnels.

○ DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ÉTABLISSEMENT-ENTREPRISE

Les établissements créeront des cellules de partenariat coordonnées par un délégué aux entreprises ; ils développeront une charte du partenariat.

Le véritable partenariat suppose aussi que les relations entre les entreprises et les établissements ne se limitent pas à l'accueil des jeunes. Il est indispensable de développer des coopérations plus actives dans les domaines de la formation initiale et continue, des transferts de technologie afin de participer ainsi au développement économique et par voie de conséquence à l'amélioration de l'insertion professionnelle. Les études menées lors de la coopération DLC/DATAR ont montré que les niveaux baccalauréat professionnel et BTS étaient particulièrement adaptés aux besoins des PME-PMI.

Les établissements développeront des pôles de formation dotés de plates-formes technologiques performantes, en relation étroite avec des partenaires économiques ou des organismes locaux, jouant un rôle de centres de ressources technologiques et professionnels travaillant en réseau par secteur. Chaque projet d'établissement sera doté d'un volet "partenariat".

● **créer un pôle transfert de technologie au niveau académique**

Ce pôle aura un rôle de développement, de conseil, de communication en travaillant en relation avec les organismes concernés (CCI, ANVAR, DRIRE, réseaux régionaux...) ; le service internet académique, rubrique "écoles-entreprises" sera mis à disposition des entreprises.

● **inciter les entreprises à l'alternance**

L'académie de Rennes, en relation avec ses partenaires, propose un dispositif original d'organisation et de régulation des stages. Il doit contribuer à élargir l'offre des entreprises, à faciliter les contacts entre les jeunes et les entreprises, à mieux maîtriser la pertinence du réseau des entreprises partenaires.

Il convient de consolider ce dispositif par une intégration de tous les établissements et le développement de pratiques organisées et durables.

L'information des entreprises sera assurée en liaison avec la mission "Accueil des Jeunes en Entreprises", grâce à une plaquette, au service internet de l'académie, et à la participation à des manifestations.

La recherche des stages sera facilitée par la généralisation de l'utilisation, dans les établissements, du logiciel *Gestage* et par la création et l'exploitation, d'une banque de données au niveau académique.

● **développer la qualité de l'enseignement professionnel intégré**

Certains établissements, avec les entreprises, analysent les référentiels de formation. Ils préparent ainsi l'accueil et le suivi des jeunes. Il s'agit désormais de capitaliser ces démarches, de les faire connaître afin de développer la qualité de la formation pour tous les élèves.

Dans chaque lycée, au sein de la cellule de partenariat, sera élaboré un dispositif de préparation du jeune à la formation en entreprise (professeurs concernés, organisation horaire, objectifs, outils, ...). Des outils de préparation seront mis à la disposition des établissements.

Un contact préalable entre l'établissement et toute nouvelle entreprise partenaire sera généralisé pour préparer le jeune, notamment en le formant à l'utilisation du passeport pour la formation en entreprise, du livret de suivi, et aux techniques de recherche d'emploi, dans une double perspective d'organisation de la formation et de préparation de l'insertion professionnelle.

Une charte de qualité de l'enseignement professionnel intégré sera élaborée. Elle permettra de généraliser les visites de suivi, de les instrumenter, notamment à l'aide de fiches de suivi exploitées au sein de la banque de données des entreprises partenaires.

Elle développera l'utilisation des documents académiques, élaborés avec les professions, mis à disposition des établissements.

Elle orientera la formation des tuteurs.

Elle favorisera les séances d'exploitation des périodes de formation en entreprise.

● **préparer à la création d'entreprise**

La création d'entreprise est un vecteur d'insertion des jeunes et de développement économique. La mention régionale "création d'entreprise" instituée à titre expérimental sera prorogée et développée. Les opérations de sensibilisation à la création seront poursuivies ("une entreprise dans votre lycée"...).





adapter la formation continue des adultes à ses nouveaux enjeux

La place de la formation continue a changé.

La formation tout au long de la vie s'impose à chacun comme une nécessité pour s'adapter rapidement aux mutations technologiques, maintenir son employabilité, progresser individuellement et globalement lutter contre l'exclusion.

Le GRETA, service public de formation, exerce son activité dans un champ concurrentiel, au bénéfice du développement économique et social du bassin.



mobiliser autour de la formation des adultes

Il s'agit de réaffirmer la formation continue des adultes comme mission des établissements intégrée au projet d'établissement et des personnels.

Les conventions constitutives des GRETA seront renouvelées.

Un conseiller en formation continue (CFC), interlocuteur de chaque établissement adhérent, sera désigné.

La formation continue sera intégrée dans l'évolution des établissements.

Les personnels titulaires de l'Education nationale (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, ATOS...) seront sensibilisés, dès leur formation initiale, à la mission de formation continue.

Les services mixtes d'enseignants (postes gagés PEP), partagés entre la formation initiale et la formation continue seront développés.



DÉVELOPPER DES DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES INNOVANTES ET LA QUALITÉ DES FORMATIONS

Sur un marché concurrentiel, l'innovation est essentielle. Les GRETA ont souvent été à la source du progrès pour l'ensemble de la formation continue mais aussi pour la formation initiale.

Il convient donc de rester mobilisés sur les innovations pédagogiques nécessaires, tant par l'évolution des besoins des clients, que par l'évolution des techniques d'apprentissage (intégration des TIC...).

Le développement de la compétence des personnels est un levier du développement des GRETA, un facteur de l'innovation et de la qualité ; il passe par un solide plan de formation des formateurs.

La qualité sera également confortée par l'implication des corps d'inspection dans le suivi qualitatif des activités des GRETA et un engagement des GRETA et de la DAFCO dans une démarche de qualité de type ISO 9001, à l'instar de ce qui se fait dans certaines académies.



CONCEVOIR DES DISPOSITIFS CONTINUS DE FORMATION EN ADÉQUATION AVEC LA DEMANDE

L'élève d'aujourd'hui est le stagiaire de demain. Il est indispensable de renouveler sans cesse l'offre de formation, en affinant les démarches commerciales, et en coproduisant les réponses avec les clients.

A cet effet, on s'attachera à généraliser des démarches d'analyse mercatique.

Des actions de communication seront renforcées et diversifiées.

Des activités d'expertise seront développées en direction des branches professionnelles et des prescripteurs de formation (Conseil, Etudes, Formation de formateurs, international). La réponse à la demande d'un client sera proposée sous forme de prestation globale : conseil, bilan, positionnement, validation des acquis professionnels, parcours de formation individualisés, aide à l'insertion professionnelle, suivi post formation, évaluation... Des dispositifs souples permettront de mettre en oeuvre des parcours individualisés : plate-forme technique et d'insertion, dispositifs permanents, intégration d'adultes dans des places vacantes en formation initiale.

● **Renouveler les modalités de la formation continue diplômante**

Il s'agit de mieux utiliser la validation des acquis professionnels qui fera l'objet d'une promotion. La validation des acquis professionnels et le positionnement à l'entrée et en cours de formation seront articulés. La fonction d'expertise du Dispositif Académique de Validation des Acquis sera développée. Les modes de validation (homologation, validations) seront diversifiés dans le cadre de partenariats négociés. Des formations de formateurs diplômantes seront développées avec les universités.

● **Fidéliser les clients Partenaires**

On constate une érosion continue du taux de fidélisation. On cherchera à actualiser et développer les partenariats par la signature et la mise en oeuvre de chartes de partenariats ; on assurera aussi des contacts réguliers et formalisés avec les entreprises ou collectivités clientes du GRETA (formalisation d'actions spécifiques de fidélisation dans le cadre du plan d'action commerciale, développement d'engagements qualité avec les clients, publications à destination des clients, élaboration de livrets de suivi des relations avec chaque entreprise).

● **Accentuer la mutualisation**

Il convient d'éviter les concurrences internes au réseau des GRETA et de mettre en commun ressources et réussites. Une carte des pôles de compétences des GRETA sera élaborée. Une banque de données "réponses aux appels d'offre" sera créée pour développer la mémoire collective. Les ressources rares seront identifiées. L'espace "ressources académiques" sera développé. Le fonctionnement en réseau sera valorisé.

● **Développer le pilotage stratégique**

L'évolution du marché de la formation et du cadre réglementaire, l'exacerbation de la concurrence, la nécessité d'une rigueur financière imposent le développement d'un pilotage stratégique des structures. Il s'agit de passer d'une culture de chiffre d'affaire à une culture de plus-value pour l'ensemble du système éducatif. Cette démarche permet un développement maîtrisé des gains de productivité (formations à publics mixtes, multifinancements), elle entraîne l'amélioration du taux de remplissage des stages par la collecte et la diffusion des demandes non satisfaites et suppose l'analyse des coûts et des prix dans le cadre du contrôle de gestion.



DÉVELOPPER DES DISPOSITIFS PERMETTANT L'EXERCICE DE LA RESPONSABILITÉ ET L'APPRENTISSAGE DE LA DÉMOCRATIE

Considérée comme l'un des axes prioritaires de la politique éducative ministérielle, l'éducation à la citoyenneté pose un problème complexe dans la mesure où elle ne repose pas uniquement sur la transmission de savoirs mais qu'elle questionne la communauté éducative sur la transmission et l'appropriation des valeurs qui fondent la démocratie et la République.

Dans une académie où le taux de réussite scolaire est important, où l'adhésion aux valeurs de l'école est forte et où les phénomènes de violence et de conduites déviantes restent maîtrisables, l'éducation à la citoyenneté peut s'inscrire dans une démarche progressive d'accompagnement et de construction structurelle et ne pas constituer uniquement une réponse à l'urgence.

Dans cette perspective, les difficultés sont de différents ordres. Il s'agit d'associer l'apprentissage formel des institutions à la pratique de conduites civiques au sens éthique du terme. Il convient de faire vivre la démocratie au sein des établissements et de permettre aux élèves de s'exprimer dans le cadre des dispositifs institutionnels prévus par la loi.



Intégrer dans la démarche de projet la dimension citoyenne

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement, le rôle de chaque acteur en matière d'éducation à la citoyenneté sera défini en responsabilisant l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Cette éducation ne peut trouver sa cohérence que si elle est l'affaire de tous et non d'une catégorie qui serait considérée comme experte en ce domaine.

Il faut donc faire en sorte que tous les acteurs soient concernés par l'éducation à la citoyenneté et acquièrent les compétences nécessaires en intégrant le thème dans la formation initiale et continue des personnels d'encadrement, en développant des formations spécifiques en direction des acteurs des établissements, en mettant sur pied des conférences propres à informer sur le sujet.

● **S'assurer de l'acquisition des connaissances fondamentales**

En lycée, Il s'agit de charpenter l'enseignement d'éducation civique, juridique et sociale et d'ouvrir, selon des méthodes appropriées, les élèves à la compréhension du monde contemporain. Au collège, l'instruction civique sera renforcée. A l'école, comme au collège ou au lycée, on mettra l'accent sur le devoir de mémoire qui allié au devoir de vérité fonde une identité citoyenne.

● **Accompagner la mise en place des conseils de vie lycéenne**

Le groupe académique de réflexion dont la mission consiste à aider les chefs d'établissement dans la mise en oeuvre des Conseils de la vie lycéenne (CVL) sera conforté.

Sa mission se décline comme suit :

- clarification et rôle respectif des structures fonctionnant dans l'établissement,
- analyse des niveaux de compétence des CVL telles qu'elles apparaissent dans la charte (avis, proposition, décision),
- déterminer le rôle des CVL en matière d'organisation scolaire,
- recenser les initiatives prises et en informer les établissements,
- produire des recommandations.

On veillera en particulier dans les établissements à bien articuler le CVL et l'heure de vie de classe et à organiser la formation des délégués.

Chaque année, un Forum des lycéens sera organisé au plan académique en liaison avec l'AROEVEN.

● **Actualiser les règlements intérieurs**

Les notions de droits et de devoirs des élèves seront intégrées dans la réécriture des règlements intérieurs.

Une campagne d'information et d'explicitation des règlements intérieurs sera menée (les décliner, si besoin, en termes de charte, de contrat de vie...).

Tous les membres de la communauté éducative seront associés à la réécriture des règlements en identifiant les rôles, tâches, responsabilités et contraintes de chacun.

● **Impulser l'écoute des élèves.**

Cette action se réalisera en développant des lieux et des moments d'analyse des situations des élèves, en définissant l'utilisation de l'heure de vie de classe, en affichant cette volonté dans les instances règlementaires telles que les conseils de classe et d'administration.



RENFORCER LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ÉLÈVES AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Promouvoir la création des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) à partir de la notion de citoyenneté

Il s'agit de faire en sorte que le plus grand nombre d'établissements aient mis en place un CESC au sens de la circulaire du 9 juillet 1998.

Le niveau académique, le niveau départemental et l'organisation des établissements seront articulés de façon cohérente.

Un cadrage académique sera proposé en établissant notamment un lien entre éducation à la santé et citoyenneté.

Des actions visant à développer le sens de la responsabilité des élèves vis à vis d'eux-mêmes et vis à vis des autres seront menées. Elles s'intégreront dans une démarche globale de promotion de la santé.

Des formations d'accompagnement du dispositif seront montées et le suivi en sera assuré.

Prévenir la violence et les conduites à risques

Dans le cadre notamment de la création des CESC, il est indispensable que des relations soient établies avec, entre autres, le ministère de la Justice, les services de police et de gendarmerie et les services sociaux.

Pour apporter une réponse adaptée à des problèmes nouveaux, le partenariat doit participer d'une volonté d'opérer un rapprochement avec des instances extérieures pour définir et développer des stratégies propres à réduire les tensions et à résoudre les problématiques collectives.

Une attention particulière sera accordée à tous les phénomènes de maltraitance.

Dans les établissements, sous la responsabilité du chef d'établissement, on veillera à ce que les informations soient partagées.

Promouvoir la politique de sensibilisation aux conduites à risques

L'académie poursuivra la publication de documents sensibilisant l'ensemble des acteurs du système éducatif à certaines conduites à risques (suicide, produits toxiques...).

Améliorer les conditions de vie

En partenariat avec les collectivités, dont c'est un champ de compétence, on s'attachera à développer dans les établissements des lieux permettant d'améliorer la vie des élèves (foyers, lieux de rencontre...).

ouverture



s'ouvrir sur le monde
*en prenant **conscience***
*de **nos racines***

C'est en connaissant leur culture, celle de la région où ils vivent, en comprenant les raisons de son évolution, en mesurant ce qu'elle apporte à la culture nationale, que les jeunes pourront s'ouvrir à d'autres régions, d'autres pays, d'autres continents.

Comprendre et accepter la diversité sont indispensables à l'acquisition d'une pensée citoyenne et solidaire.

Comprendre et accepter la diversité



Certains leviers seront privilégiés

- La découverte du patrimoine régional
- La possibilité d'apprendre une langue régionale
- L'apprentissage d'une ou plusieurs langues étrangères
- Les relations et les échanges avec des pays étrangers

Des actions seront engagées

- Une offre de formation en langues vivantes diversifiée et équilibrée ouverte à tous les jeunes
- Des productions pédagogiques pour les langues régionales.



Donner à tous les élèves une ouverture internationale

La formation qu'il reçoit doit faire de l'élève un citoyen ouvert sur les multiples dimensions du monde, responsable et solidaire. Elle doit le préparer à vivre et à se réaliser dans un environnement qui ne se limite plus aux frontières de notre pays ni à celles de l'Europe. Cette ouverture sur le monde concerne tous les élèves, quel que soit leur cursus scolaire. Tous les établissements doivent donc inclure la dimension internationale à leur projet.

● **Permettre à tous de s'ouvrir à la dimension internationale**

On développera les appariements, programmes européens, bourses de séjours et de stages, partenariat nord-sud, concours internationaux.
Une information sur les possibilités de financement sera diffusée aux établissements.

● **Assurer la participation à cette ouverture des élèves les moins favorisés**

Jusqu'à ce jour, la participation des établissements secondaires d'enseignement général aux programmes internationaux est nettement plus importante que celle des collèges ruraux ou des établissements en ZEP.
Une aide renforcée sera apportée à ces établissements afin que des actions puissent y être développées.

● **Mener des opérations spécifiques d'échanges pour les lycées professionnels**

Les élèves de l'enseignement professionnel doivent pouvoir partager leurs compétences techniques avec des partenaires étrangers pour favoriser leur accès à un espace d'emploi élargi.
On favorisera les expériences professionnelles menées à l'étranger et on proposera aux élèves l'*Europass formation* pour valoriser leur expérience professionnelle à l'étranger, sans négliger leur apport culturel essentiel.

Affirmer des partenariats privilégiés

Le développement de partenariats privilégiés reposant sur une bonne connaissance réciproque garantit la continuité des actions engagées, en favorise la diversité. La démarche dans laquelle s'est engagée l'académie, avec le Brandebourg, en Allemagne, le Gloucester, en Angleterre, un groupement de communes autour de Jyväskylä, en Finlande centrale, et la Galice, en Espagne, devra être développée.

Les partenariats existants seront consolidés pour devenir les bases d'une véritable coopération.

Le partenariat avec des collectivités territoriales et les milieux associatifs sera développé dans le domaine des relations internationales.

Mettre en place des relais

Outre la délégation académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC), un réseau de relais sera créé, destiné à assurer la bonne diffusion de l'information et une assistance aux établissements et aux personnels (correspondants dans les Inspections académiques, animateurs de bassin, réseau de personnes-ressources).

Favoriser l'accueil des étrangers

Un accueil de qualité ne s'improvise pas et il arrive trop souvent que nous soyons mieux reçus que nous ne recevons.

Une charte d'accueil sera rédigée et des partenariats locaux mobilisés à cet effet.





concevoir et établir une politique des langues étrangères favorisant la mobilité et l'insertion

La maîtrise des langues étrangères est de plus en plus une nécessité. Elle passe par la diversité de l'offre, par sa cohérence sur l'ensemble du territoire.

Elle doit s'appuyer sur une pédagogie active et novatrice pour être efficace.

Il s'agit de donner aux élèves des outils facilitant la mobilité et l'insertion professionnelle.

donner de la cohérence à l'enseignement des langues étrangères.

La carte des langues proposées sera progressivement aménagée de façon à offrir un réel choix de formation, cohérent et pertinent dans la continuité école-collège-lycée. On développera les projets LINGUA.

soutenir l'apprentissage des langues à l'école par des relations de partenariat à l'étranger

L'apprentissage des langues étrangères dans les écoles primaires s'appuie sur une démarche pédagogique essentiellement fondée sur la découverte du plaisir de communiquer, même de façon rudimentaire. Le développement de partenariats avec des pays étrangers, sans rendre obligatoires les déplacements à l'étranger, confortera cette démarche.

développer les sections européennes

Les sections européennes constituent, dans notre système, la seule référence structurelle à une éducation ouverte sur l'Europe. Elles favorisent, par une maîtrise accrue de la langue, un accès approfondi à la réalité de pays comme l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne ou l'Italie et la prise de conscience, au-delà du contact entre les deux identités respectives, de celle de l'Europe en construction.

Il s'agira de maîtriser le développement de ce projet par le maillage rationnel de l'académie. La cohérence avec la politique des langues vivantes sera recherchée. La formation des enseignants sera renforcée, en particulier pour l'enseignement des disciplines non linguistiques.

Tous les élèves devront avoir accès à des classes européennes. En particulier des sections européennes seront créées ou développées en ZEP et REP.

développer les partenariats nord-sud

Ces actions, qui allient apprentissage de la citoyenneté et de la solidarité, apprentissage d'une langue étrangère et découverte d'un mode de vie différent, devront être développées.



Promouvoir et valoriser le patrimoine régional

A l'aube du 21^{ème} siècle, notre mémoire collective s'est ouverte à une infinité de nouvelles perceptions. Notre héritage commun est devenu un objet de pratiques culturelles et économiques dont les journées du Patrimoine démontrent l'ampleur et la diversité.

Mais à l'heure où le patrimoine est devenu un phénomène de société, on constate chez les élèves une crise d'identité générée par l'insuffisance de repères historiques et culturels. L'académie de Rennes doit permettre aux élèves de découvrir la richesse et la variété du patrimoine régional. En effet, la connaissance de leur région est essentielle puisqu'il s'agit pour eux de s'approprier soit leurs racines soit des éléments d'intégration.

L'apprentissage d'une langue régionale participe de l'appropriation du patrimoine.

Il convient donc d'inventorier, de sélectionner et d'étudier des sites, des lieux, des oeuvres, des documents et des témoignages constitutifs de l'identité culturelle de la région, chaque apport faisant l'objet d'une double lecture à la fois régionale et nationale. C'est aussi, à travers cette connaissance des acquis culturels collectifs tant nationaux que régionaux, qu'ils pourront se construire un comportement citoyen.

Permettre aux élèves de découvrir et s'approprier le patrimoine régional

Des actions seront menées afin d'intégrer des éléments du patrimoine régional aux contenus de l'enseignement dans le premier et le second degré, et en particulier en français, histoire-géographie, sciences de la vie et de la terre, technologie, éducation musicale, arts plastiques, éducation sportive, ainsi qu'en langues régionales, breton et gallo.

L'étude du patrimoine régional sera inscrite dans le volet culturel des projets d'établissement.

La participation au projet académique *Bretagne, les racines du 21^{ème} siècle* sera encouragée.

Le développement des classes et ateliers du patrimoine sera favorisé dans la mesure où ils sont reconnus comme constitutifs de l'identité régionale.

● Développer la formation et la création d'outils

La sensibilisation au patrimoine régional sera renforcée dans les plans de formation.
Un repérage et une identification des sites, lieux, oeuvres et documents, pratiques et témoignages constitutifs de l'identité culturelle de la région seront réalisés au niveau académique.
La production et la diffusion d'outils pédagogiques, en liaison avec le CRDP seront poursuivis.
Les productions d'élèves (expositions, publications, prestations...) seront valorisées.

● Proposer une approche vivante du patrimoine régional

Dans chaque établissement l'approche et l'étude d'un site, d'une oeuvre, d'une pratique, composante du patrimoine régional, seront organisées régulièrement.
On permettra aux élèves de participer à une activité ou à un projet patrimonial (visite, classe, atelier, exposition, journée du patrimoine, chant choral, danse etc).
Les sources locales de connaissance du patrimoine telles que services éducatifs d'archives, de musées, bibliothèques, presse seront utilisées.
Le sauvetage, la mise en valeur ou la protection d'un élément du patrimoine local permettront de développer des actions éducatives et citoyennes.
On participera à des activités éducatives en relation avec les "maisons d'écrivains".

● Promouvoir l'approche et l'étude des langues régionales

La Bretagne présente une dualité linguistique originale (breton et gallo) que l'Éducation nationale a décidé de valoriser comme composante du patrimoine régional.
On offrira aux élèves une sensibilisation, voire une initiation aux langues régionales sous des formes diverses et adaptées afin qu'ils s'approprient les éléments essentiels du patrimoine linguistique de leur région.
L'enseignement bilingue à l'école, au collège et au lycée sera développé de manière structurée.
La filière bilingue sera consolidée par la formation initiale et continue des personnels appelés à enseigner la langue ou à l'utiliser comme moyen d'enseignement dans d'autres disciplines.

● Développer la production de documents pédagogiques pour l'enseignement des langues régionales

L'académie continuera à soutenir fortement l'activité d'édition TES (CRDP) pour la réalisation de documents pédagogiques destinés à l'enseignement des langues régionales. On s'attachera à diversifier les supports (ouvrages, vidéo-cassettes, CD Rom).
Des partenariats seront noués avec les universités ou d'autres organismes.



modernisation



moderniser
le **système éducatif**
pour le préparer
aux défis du 21^{ème} siècle

Élèves et personnels sont de plus en plus confrontés à l'évolution de la société et des techniques.

Pour faire face aux défis du 21^{ème} siècle, il faut non seulement **s'adapter** mais **anticiper sur les changements**, afin de les maîtriser et d'en faire des atouts pour les jeunes.

anticiper et évoluer



Certains leviers seront privilégiés

- Associer tous les acteurs
- Développer les compétences
- Prendre en compte la dimension humaine
- Utiliser des méthodes et techniques modernes de gestion et de communication
- Échanger, dialoguer, informer

Des actions seront engagées

- Outils de pilotage
- Gestion des ressources humaines
- Partenariat
- Formation



mettre en œuvre une politique de ressources humaines pour tous les personnels

Ce sont les hommes et les femmes qui apportent toute sa valeur et son efficacité au système éducatif. La gestion des ressources humaines vise à rechercher la meilleure adéquation entre les aspirations personnelles de chacun, ses compétences et l'emploi qui lui est confié.

Elle apporte l'accompagnement nécessaire permettant à tous les personnels de s'adapter à l'évolution de la société et des enjeux de l'éducation.

Le développement de la gestion des ressources humaines repose sur la capacité à fédérer les services de gestion des personnels, les services de formation, les corps d'inspection, la médecine de prévention, le service social, et sur l'aptitude à communiquer avec les personnels et à prendre en compte leur situation et leurs compétences.

établir les bases nécessaires à une véritable gestion des ressources humaines

La gestion administrative et financière des personnels sera améliorée et rationalisée et la gestion intégrée sera généralisée.

Toutes les synergies nécessaires à une action cohérente seront renforcées ou créées.

On assurera le lien entre le recrutement, la gestion, la formation, l'action des corps d'inspection, les services médical et social.

Le réseau de relations et ressources humaines sera développé. Les membres du réseau seront formés à l'écoute et au conseil.

Des outils d'information sur les droits et devoirs des personnels et leur gestion seront créés et diffusés.

La gestion individuelle des personnels sera développée dans le respect de leur statut.



mieux connaître les personnes et mieux communiquer

Ceci passe d'abord par un accueil permanent et de qualité dans l'établissement et dans l'académie.

Un bilan social de l'académie sera réalisé.

Les entretiens individuels seront développés.

Un véritable plan de GRH académique sera établi avec une déclinaison dans les projets d'établissement.

Les actions menées seront publiées pour contribuer à créer une culture partagée de gestion des ressources humaines.

Améliorer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Des outils seront développés pour obtenir une meilleure adéquation entre les personnels et les postes ATOS du rectorat et des Inspections académiques.

Le même travail sera fait pour les personnels de direction et s'appliquera à un certain nombre de postes d'enseignants nécessitant des compétences particulières.

Avoir une politique active de prévention pour les personnels en difficulté

Tous les personnels, ATOS, d'encadrement ou enseignants, peuvent se trouver à un moment en difficulté. Ils doivent pouvoir compter sur l'aide de l'administration.

Le dispositif DAPAR fonctionne bien pour les personnels enseignants et intègre désormais les personnels ATOS.

On développera les actions de sensibilisation et de formation des personnels d'encadrement sur le repérage précoce des personnels en difficulté et sur les remédiations possibles (médical, social, reprofessionnalisation, reconversion, reclassement, etc).

contribuer à la résorption de l'emploi précaire

Deux axes seront privilégiés pour permettre aux agents non titulaires d'accéder à un emploi stable.

Une aide à la préparation aux concours sera apportée non seulement par les services de formation, mais aussi par les responsables et les personnels titulaires des services ou des établissements.

L'accent sera mis sur l'ouverture de concours internes.



Diversifier les dispositifs de formation de l'ensemble des personnels

La formation des personnels est un outil privilégié d'anticipation et d'accompagnement des mutations et des évolutions nécessaires du système éducatif.

Les orientations de la formation continue des personnels sont axées sur trois priorités de l'académie :

- *l'accompagnement des évolutions du système éducatif,*
- *la professionnalisation des personnels et l'actualisation de leurs connaissances ou de leurs savoir-faire,*
- *l'aide au développement d'une politique active de gestion des ressources humaines.*

Conformément au contrat d'objectifs établi en 1998, l'IUFM met en œuvre la formation continue des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation et contribue à l'analyse des besoins.

Répondre aux besoins générés par les évolutions du système éducatif

Les évolutions du système éducatif demandent des efforts importants en matière de formation de tous les personnels. Au cours des trois prochaines années la formation sera axée sur la réalisation de la réforme des lycées, sur l'application des nouveaux programmes, sur la mise en place de l'enseignement professionnel intégré et sur les transformations du premier cycle.

Faire partager une véritable culture de l'encadrement

L'évolution des modes de gestion et de management implique que soient développées et partagées dans l'académie une culture et une vision commune des objectifs à atteindre pour tous les personnels de l'encadrement.

La formation cherchera à multiplier les approches intercatégorielles tant dans le domaine du pilotage, que de la gestion des ressources humaines, ou des partenariats avec les collectivités ou d'autres services déconcentrés de l'Etat.

Prendre en compte l'évolution des métiers des personnels ATOS

La complexité du système éducatif, l'évolution des techniques, amènent la formation à privilégier le développement de la compétence technique et de la professionnalisation pour les personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé.

La formation devra conduire les personnels chargés de fonctions administratives ou de gestion à s'approprier les TIC et d'une manière plus générale les outils de modernisation de l'administration. Le développement de l'éducation à la santé et à la citoyenneté et les dispositifs de prévention seront les priorités de formation des personnels de santé et de vie sociale.

DÉVELOPPER les COMPÉTENCES nécessaires à l'évolution du métier d'enseignant

L'un des objectifs de l'école est de renforcer la mixité sociale non seulement au sein des établissements, mais encore à l'intérieur des classes. La réussite des élèves implique que dans les écoles et les établissements scolaires les personnels enseignants se professionnalisent au mieux pour améliorer la qualité des apprentissages.

Dans le premier degré on développera les formations visant à une meilleure acquisition des contenus, à une meilleure individualisation des apprentissages. Les écoles participant à "l'Ecole du 21^{ème} siècle" feront l'objet d'une attention particulière.

Au collège, à travers la rénovation, il s'agit de prendre en considération des élèves différents, de diversifier les méthodes d'enseignement, de mieux vivre ensemble. Les enseignants devront en particulier répondre à ces objectifs à travers la mise en oeuvre de parcours diversifiés au cycle central, la structuration concertée des études dirigées et encadrées, l'utilisation selon d'autres modes d'apprentissage des heures offertes à la remise à niveau en 6^{ème} et en 5^{ème}.

Au lycée, la réforme propose de faire émerger des pratiques pédagogiques ajustées aux besoins des élèves et élaborées en équipes disciplinaires ou pluridisciplinaires.

Les enseignants devront notamment accompagner le développement de l'aide individualisée de seconde afin de leur permettre de surmonter les difficultés rencontrées, de les aider à refonder l'enseignement modulaire dans l'optique d'une pratique pédagogique différenciée et non d'un simple aménagement horaire. Cet accompagnement devra trouver un prolongement dans le cadre des travaux personnels encadrés en première et terminale.

Dans le cadre du lycée professionnel du 21^{ème} siècle, les enseignants seront formés à la mise en oeuvre de l'enseignement intégré :

- pilotage de projets, démarche pédagogique à construire au cas par cas,
- contrat de formation, relations avec les entreprises,
- formation modulaire, évaluation, certification.

Les dispositifs de formation contribueront aussi à l'évolution de l'enseignement.

DÉVELOPPER les liens entre les Pratiques et la recherche

La participation des universités de Bretagne à la formation continue des enseignants s'inscrit dans le cadre global et concerté d'une offre de l'enseignement supérieur.

Cette offre de formation a pour objectif le développement professionnel des personnels exerçant les métiers de l'enseignement. Elle associe enseignement dans les domaines qui fondent cette professionnalité, pratiques d'étude et de recherche et valorisation des résultats de la recherche scientifique.

Les formations proposées peuvent conduire au terme de parcours individuels de formation, à une qualification diplômante. Cette qualification, avec le développement d'une seconde compétence, facilitera la mobilité professionnelle.



Intégrer l'utilisation des technologies de l'information de la communication dans la vie quotidienne des élèves et des personnels

Le recours aux TIC dans la vie quotidienne, leur intégration dans l'enseignement au profit de l'insertion professionnelle, dans le fonctionnement administratif et la gestion, améliore des pratiques professionnelles.

Pour les élèves, il s'agit de rétablir l'égalité des chances entre ceux qui ont déjà accès à ces technologies et ceux qui n'en disposeront jamais.

Le concept développé dans l'académie est celui "de l'établissement en réseau global", les différents utilisateurs ayant un accès partagé et sécurisé à l'ensemble des ressources pédagogiques et administratives.

● **Permettre aux TIC d'entrer dans la classe**

Les enseignants peuvent par l'intermédiaire des TIC accéder à des sources d'information nombreuses et diversifiées, locales ou éloignées. Ils pourront rendre leur enseignement plus vivant par les présentations intégrant texte, son, images et enrichir leur pratique professionnelle par l'échange ou le travail collectif.

Les bases de données pédagogiques, techniques, administratives présentes sur les services internet et intranet du domaine éducatif seront développées.

Dans le cadre du partenariat, il conviendra de participer à l'élaboration de bases de données régionales ou locales à vocation éducative, culturelle ou technique.

● **Utiliser les TIC prioritairement pour les jeunes les plus en difficulté**

Des actions spécifiques permettant d'individualiser l'enseignement donné aux élèves, notamment ceux en difficulté, seront développées avec le souci de ne pas isoler l'élève.

PROPOSER AUX ÉLÈVES DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'APPRENTISSAGE

En facilitant l'accès à des ressources diverses (locales ou distantes), en enrichissant les relations dans l'établissement et à l'extérieur, en proposant des outils et des démarches motivantes, les TIC permettent de développer le travail individualisé en classe et en libre service, de valoriser de nouvelles compétences, d'avoir un accès diversifié à la culture, et de donner une nouvelle dimension à la relation avec l'enseignant.

Il s'agira donc de renforcer le partenariat avec les collectivités territoriales pour que l'équipement des établissements repose sur des projets dont la valeur pédagogique est reconnue.

La mise en réseau global des collèges et lycées et progressivement celle des écoles, sera poursuivie.

L'accès aux ressources distantes des établissements et des écoles sera généralisé, et des débits progressivement adaptés au transport de l'image animée et du son, à la multiplication des usages, seront offerts.

L'accès à une salle équipée d'un tableau dynamique pour tous les enseignements qui le nécessitent sera développée. Cette installation devrait être présente dans les collèges et les lycées ; elle pourra être prévue, en particulier pour les écoles, en relation avec les besoins associatifs ou municipaux (en bibliothèque ou centre documentaire par exemple).

Chaque établissement disposera d'au moins une salle multimédia en réseau, permettant les activités individuelles ou en petits groupes.

Le dispositif de maintenance du matériel sera actualisé afin de tenir compte de l'évolution des matériels et de leur complexité.

AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT INTERNE DES ÉTABLISSEMENTS ET DU SYSTÈME ÉDUCATIF

L'amélioration du fonctionnement interne des établissements et du système éducatif se fera notamment par la mise en relation par messagerie ou courrier électronique des différentes structures et des personnes. L'information sera diffusée à tous les acteurs par les services Internet ou intranet.

Les procédures numériques remplaceront les modalités traditionnelles. En particulier des services interactifs en ligne, accessibles des établissements et des domiciles des personnes, seront développés.

METTRE EN PLACE LES DISPOSITIFS DE FORMATION ET D'ASSISTANCE AFIN DE PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DES TIC

La formation de l'ensemble des personnels aux usages des TIC sera poursuivie, en particulier par des formations à distance.

Des espaces-ressources pour le conseil aux établissements, l'assistance technique et l'animation pédagogique seront développés. Les personnes-ressources nécessaires au fonctionnement du dispositif d'assistance aux établissements seront formées.

Un partenariat sera engagé avec le CRDP pour l'animation pédagogique et l'ingénierie.



18

moderniser les procédures de gestion à tous les niveaux

Les orientations du projet académique doivent être déclinées au sein de l'administration académique dans les missions et les objectifs de chaque service.

Leur organisation doit être adaptée aux enjeux de la politique académique.

L'engagement des services suppose qu'ils se soient appropriés les orientations et les objectifs du projet académique et qu'ils aient élaboré, ou aménagé, des modalités et des pratiques de gestion en cohérence avec ces objectifs.

Cette démarche volontariste a pour ambition de renforcer le pilotage académique et l'efficacité des services au bénéfice des élèves et des établissements.

Améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'académie

Les missions de chaque service seront redéfinies et formalisées en fonction du champ des compétences dont il aura la charge. Ceci passe par un plan d'action qui sera mis en œuvre dans les chantiers de progrès.

Les champs de compétences et les missions seront définis en concertation avec chaque responsable de service et son équipe. Chaque action sera déclinée sous forme de fiche organisée autour du triptyque "Objectifs - Moyens - Echéances".

Réorganiser les services

La rationalisation de l'organisation des services déjà engagée se poursuivra.

Il s'agit d'améliorer la compréhension de l'organisation par les usagers et sa réactivité en organisant les services par grands champs de compétences :

- pôle gestion des ressources humaines,
- pôle élèves et pédagogie,
- pôle assistance et logistique.

RENFORCER LE PILOTAGE ET LE CONTRÔLE DE GESTION

Des tableaux de bord seront améliorés ou élaborés à chaque niveau de gestion. Des indicateurs pertinents facilitant le pilotage de l'académie, du département, ou du service seront recherchés. Dans le cadre de la mise en œuvre de la contractualisation, le dialogue avec les établissements s'appuiera sur ces outils. Le contrôle de gestion sera développé.

ASSOCIER LES ACTEURS DE TERRAIN ET DES SERVICES À LA DÉFINITION DES OBJECTIFS ET À LA PRISE DE DÉCISION

La pertinence des actes de gestion et leur impact sur le terrain ne peuvent uniquement s'apprécier depuis les services académiques. Un groupe de concertation composé de chefs d'établissement sera consulté sur chaque grande phase de gestion. Les concertations avec les partenaires sociaux seront développées sur des thèmes prioritaires.

DÉVELOPPER L'AUTONOMIE, L'INITIATIVE ET LA RESPONSABILISATION DES PERSONNELS

La dynamique du système et l'évolution permanente de l'environnement de gestion nécessitent une capacité d'analyse et une aptitude affirmée à la prise de responsabilité immédiate des gestionnaires et des cadres dont la professionnalisation est indispensable. La maîtrise de l'environnement de gestion et l'évolution des pratiques managériales sont des préalables à la mise en oeuvre d'une approche plus qualitative de l'action des services. Ceci passe par la réalisation pour chaque gestionnaire d'un recueil portant sur la réglementation, les procédures, les orientations académiques de son domaine de compétences et par le développement des outils de requête.



Améliorer la qualité des échanges et des informations

Depuis quelques années, les établissements et les services de l'académie ont développé des supports d'information, des dispositifs d'accueil des personnels et des usagers ont été multipliés et l'écoute et le dialogue entre tous les acteurs du système éducatif s'installe progressivement.

Face à la multiplicité des informations et des supports, il est essentiel d'apporter le plus grand soin à l'élaboration des messages. On veillera à leur clarté, leur cohérence, leur pertinence et leur adaptation à la cible. Parallèlement, les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent permettre de développer les échanges entre élèves, enseignants, établissements et entre le système éducatif et ses usagers.

Enfin l'accueil, qu'il soit physique ou téléphonique reste encore à améliorer et à intégrer dans les missions de tous les établissements et de tous les gestionnaires des services administratifs.

● Rendre l'information PLUS accessible et PLUS attrayante

Dans chaque établissement ou service une personne sera plus particulièrement formée à la rédaction et à la présentation de documents. Les compétences professionnelles des personnels des inspections académiques et du rectorat chargés de la communication seront développées (notamment aux outils internet-intranet).

L'impulsion et la mise en cohérence de la politique académique volontariste et contractualisée que les services de gestion seront chargés de mettre en œuvre, s'appuiera sur les services de communication.

Les différents supports d'information s'inscriront dans une politique éditoriale. On recherchera la cohérence et la complémentarité entre les publications rectorales, départementales et des établissements. La valorisation des innovations et des réussites de l'École dans l'académie sera systématisée, notamment en direction des médias à l'exemple des *Lundis de l'éducation*.

● RENFORCER LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL DES USAGERS ET DES PERSONNELS

Les opérations d'accueil des nouveaux personnels seront systématisées. Des outils d'accueil (livret d'accueil des nouveaux personnels, documents de présentation de l'académie) sur différents supports, notamment l'internet et l'intranet seront développés. Une signalétique adaptée devra être installée dans tous les services et les établissements.

L'accueil téléphonique des établissements et services devra être perfectionné. La qualité de l'accueil principal dans chaque établissement, les inspections académiques et au rectorat sera amélioré. La fonction d'accueil sera intégrée dans les missions de tous les services.

● DÉVELOPPER LES ÉCHANGES ET L'ACCÈS À DES INFORMATIONS PARTAGÉES (PÉDAGOGIE ET GESTION)

On développera les services internet et intranet académiques. Cela passe par la formation d'au moins une personne par service à la rédaction de pages HTML, en vue de leur réactualisation permanente. Le service "Pharouest" d'hébergement des publications des établissements sera développé. Un service internet d'hébergement de projets personnels ou collectifs sera créé.

RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES DE L'ÉCOLE

La réussite des élèves ne peut être que le résultat d'une complémentarité éducative entre l'école et la famille (orientation 5).

C'est également la complémentarité des actions menées par les collectivités territoriales, l'Etat et les différents partenaires qui permettra d'offrir une meilleure formation aux jeunes.

Le dialogue avec les différents partenaires de l'éducation s'impose.

DEVELOPPER LES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DES CONTRATS ÉDUCATIFS LOCAUX

L'organisation du temps de l'enfant et des activités est déterminante pour la réussite des jeunes. Le contrat éducatif local est destiné à proposer aux jeunes une organisation cohérente du temps périscolaire et extra-scolaire.

L'objectif sera de construire, à la fois en milieu urbain et en milieu rural, des CEL répondant aux attentes et aux besoins des jeunes et de les faire fonctionner en partenariat.

Les collèges sont pour leur part invités à développer le dispositif Ecole Ouverte dès que la situation sociale et scolaire le rend nécessaire.

POURSUIVRE AVEC LES COLLECTIVITÉS DES RELATIONS ÉTROITES DE PARTENARIAT

Les relations étroites de partenariat sont essentielles au bon fonctionnement des établissements et donc à la réussite des élèves. Le partenariat sera d'autant plus efficace que l'administration rectoriale, départementale ou de l'établissement scolaire aura développé des plans ou des projets cohérents. Ce sera notamment le cas dans le domaine des TIC avec le Conseil Régional ou les Conseils Généraux, des projets d'établissements en lycée pour le contrat avec le Conseil Régional, des projets d'établissements en collège pour les conseils généraux, de la parole lycéenne ou collégienne (Conseil des lycéens de Bretagne, Conseil départemental des jeunes d'Ille-et-Vilaine).

DEVELOPPER DES RELATIONS AVEC LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ACTION CULTURELLE POUR L'OUVERTURE DES JEUNES SUR LA CULTURE

La convention signée avec la DRAC visera tout particulièrement à favoriser la lecture et l'écriture, la connaissance du patrimoine et de l'architecture, la découverte du cinéma, le spectacle vivant (théâtre, musique, danse).

On veillera à un égal accès de tous à la culture.

Une attention spécifique sera ainsi portée aux établissements relevant de l'éducation prioritaire, aux établissements en zone rurale et de manière plus générale à ceux qui accueillent des publics éloignés des lieux culturels.

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES INITIATIVES DES ADMINISTRATIONS DÉCONCENTRÉES EN RÉGION

Le partenariat avec les administrations déconcentrées en région visera à créer une action plus cohérente et plus efficace dans le respect des tâches dévolues à chacun. La nouvelle campagne des contrats de ville en sera un élément privilégié ; elle devra reposer sur des diagnostics partagés et visera à la plus grande complémentarité dans la répartition et l'utilisation des fonds.



Assurer la mutation de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'enseignement supérieur et la recherche sont à un tournant.

Après l'arrivée massive des étudiants, une période de détente sur les effectifs, voire de régression, s'annonce.

Dans le même temps, les départs à la retraite vont s'accroître.

Mais, d'autres bouleversements surgissent avec l'internationalisation grandissante et la place prépondérante des technologies de l'information et de la communication.

Dans cette nouvelle donne, alors que la Bretagne dispose d'un potentiel de premier plan, "Université du Troisième Millénaire" (U3M) a retenu, au plan régional, quelques orientations majeures pour réussir ces mutations.

● **Accroître l'efficacité de l'enseignement supérieur et l'égalité des chances**

Efficacité de l'enseignement supérieur et égalité des chances se conjuguent pour la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle. Une telle action implique une meilleure orientation des lycéens vers le supérieur, un suivi de l'insertion, le renforcement des innovations pédagogiques, ... La volonté est, une nouvelle fois, affirmée d'adapter en permanence l'offre de formation et de la professionnaliser. Tous les réseaux de l'enseignement supérieur sont partie prenante (lycées, universités, écoles et instituts). Les infrastructures documentaires accompagneront ce mouvement avec, entre autres, l'utilisation des systèmes d'information et de communication modernes. Des projets sont en cours pour mettre en ligne quelques formations, dans l'idée d'une université numérique.

● **Améliorer la vie étudiante et les conditions de travail sur les campus**

Les cadres de la vie étudiante (hébergement, restauration) seront améliorés et des dispositifs renforceront les liens sociaux en aidant les étudiants en difficulté (par exemple, des points santé). En matière immobilière, les locaux feront l'objet d'une mise en conformité systématique et les aménagements des campus universitaires viseront à les rendre plus conviviaux (installations sportives, culturelles, associatives, ...).

soutenir la recherche et sa valorisation

En associant universités, écoles et grands organismes, la recherche, tant fondamentale que finalisée, représente une force pour la région. Le soutien aux pôles reconnus ou en émergence implique des collaborations pluridisciplinaires, des recrutements de grande qualité et la mise à niveau permanente des infrastructures. Quelques pôles de recherche se dégagent, plus particulièrement : maîtrise du vivant, sciences et technologies marines, environnement, matériaux, télécommunications, sciences humaines et sociales, ... Mais, d'autres thématiques en développement, comme la mécanique, seront confortées.

ouvrir l'enseignement supérieur et la recherche sur leurs environnements

L'ancrage de l'enseignement supérieur et de la recherche dans leur environnement régional, national et international est déterminant. Les interpénétrations avec le monde de l'entreprise seront amplifiées : formation continue (réponse aux appels d'offres nationaux, par exemple), transfert de technologie (souvent, en liaison avec les technopoles) et diffusion technologique. Les activités culturelles des universités et, plus généralement, la diffusion de la culture scientifique et technique encourageront un accès élargi à toutes les formes de savoirs. Enfin, au moment où les meilleures universités du monde entier s'efforcent de séduire étudiants, enseignants et chercheurs, la Bretagne mettra tout en oeuvre pour se montrer attractive et affirmer sa vocation internationale (organisation de l'accueil, résidences et maisons internationales, ...).

Ces orientations seront d'autant plus faciles à mettre en oeuvre que tous les acteurs travailleront ensemble. Le renforcement des coopérations et la constitution de réseaux consacreront ce besoin de cohésion.

